



Copie transmise à l'Agence
comptable le :

...../...../.....
(jour/mois/année)

DÉCISION

n° 2024_11_09

École de Management de Toulouse- TSM

portant adhésion à une association

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Le président de l'université Toulouse Capitole décide :

Article 1er

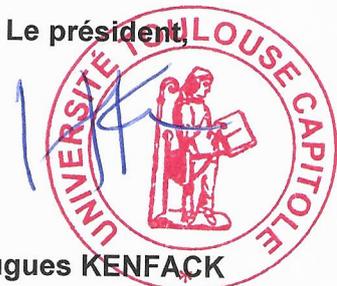
L'Université Toulouse Capitole adhère, à compter de l'année 2024 à l'association suivante : Association Cercle des Comptables Environnementaux et Sociaux, ayant son siège au 16 rue de Bucarest - 75 008 Paris, E-Mail : contact@cerces.org, SIRET : 884 600 891 000 11, pour un montant de 50 euros.

Article 2

Les cotisations seront imputées sur le service opérationnel 915102.

Fait à Toulouse, le 24 octobre 2024

Le président,



Hugues KENFACK